



## Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2602 247

Le 11 mars 2026

**OBJET :            *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)***

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 10 février 2026, visant à obtenir des statistiques quant aux interventions de la Sûreté du Québec dans les écoles secondaires au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Plus précisément, vous souhaitez obtenir, par année et en totalité, pour la période de 2020 à 2025 :

- 1. Le nombre d'interventions de la Sûreté du Québec auprès de mineurs dans les écoles secondaires de la région;*
- 2. Le nombre d'interventions de la Sûreté du Québec auprès de mineurs dans les écoles secondaires de la région étant liées à des événements à caractère violent ou impliquant des stupéfiants (possession, possession en vue de trafic, etc.);*
- 3. Le nombre de mineurs arrêtés en contexte scolaire entre 2020 et 2025;*

Concernant les points 1 à 3 de votre requête, nous vous transmettons ci-joint trois tableaux faisant état des informations que nos systèmes d'information nous permettent d'extraire quant aux interventions de la Sûreté du Québec dans les établissements scolaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean entre 2020 et 2025, soit : le nombre de dossiers criminel ou pénal impliquant au moins une personne mineure dans les établissements scolaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le nombre de dossiers impliquant au moins une personne mineure liés à des infractions violentes ou à des stupéfiants dans les établissements scolaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean et le nombre de mineurs arrêtés en contexte scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Afin de vous permettre d'apprécier ces tableaux à leur juste valeur, nous désirons émettre les mises en garde suivante :

- Veuillez prendre note que les données ont été extraites à partir du code « activité école surveillée ». Ces données incluent les établissements de niveaux prématernelle, primaire et secondaire. Elles incluent les dossiers d'interventions survenues dans les écoles ou sur le terrain de ces dernières, pendant les heures d'école ou juste après et pour lesquels le ou les suspects sont des personnes mineures.
- Une intervention ne mène pas nécessairement à la création d'un dossier et un dossier peut comprendre plus d'une intervention.
- Ces données incluent les dossiers non fondés.
- Ces données ne sont pas exhaustives, puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Elles doivent donc être interprétées avec prudence.

Cependant, nous vous informons que nos systèmes informatisés ne prévoient pas de code spécifique pour les écoles secondaires. L'extraction des données pour les établissements scolaires se fait par le biais de leur adresse postale ou par le biais du code d'endroit « école activité surveillée ».

De ce fait, nous ne sommes pas en mesure d'isoler les données pour les écoles secondaires. En effet, à la lecture de votre demande et considérant que nous ne détenons pas l'ensemble des adresses postales pour tous les établissements scolaires visés, un exercice manuel de compilation au sens de l'article 15 de la *Loi sur l'accès* serait nécessaire afin d'isoler ces établissements. Or, la loi n'impose aucune obligation à un organisme de faire un tel exercice pour répondre à une demande d'accès. Nous vous invitons à nous fournir les adresses postales des écoles pour lesquelles vous souhaitez obtenir les renseignements ci-dessus afin d'obtenir les informations pour les écoles secondaires uniquement.

4. *Le nombre de mineurs arrêtés et jugés au Saguenay-Lac-Saint-Jean dans des dossiers ou des opérations liés au crime organisé entre 2020 et 2025.*

En ce qui concerne ce point, nous ne pouvons vous transmettre les informations demandées, puisque nos systèmes d'information ne nous permettent pas d'extraire fidèlement le nombre de dossiers liés au crime organisé. Afin d'obtenir cette donnée, un exercice manuel de comparaison et de compilation au sens de l'article 15 de la *Loi sur l'accès* serait nécessaire. Or, la loi n'impose aucune obligation à un organisme de faire un tel exercice pour répondre à une demande d'accès. Par conséquent, nous ne détenons pas les documents sous la forme demandée (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : [accesdocuments@surete.qc.ca](mailto:accesdocuments@surete.qc.ca)

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Julie Renaud  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels



NOMBRE DE DOSSIERS CRIMINEL OU PÉNAL DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC IMPLIQUANT AU MOINS UNE PERSONNE MINEURE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ENTRE 2020 ET 2025						
NOMBRE DE DOSSIERS / ENDROIT ÉCOLE ACTIVITÉ SURVEILLÉE	ANNÉE					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total général	35	69	98	87	158	83

NOMBRE DE DOSSIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC LIÉS À DES INFRACTIONS VIOLENTES OU À DES STUPÉFIANTS ET IMPLIQUANT AU MOINS UNE PERSONNE MINEURE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ENTRE 2020 ET 2025						
NOMBRE DE DOSSIERS / ENDROIT ÉCOLE ACTIVITÉ SURVEILLÉE	ANNÉE					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Stupéfiants	8	11	21	13	15	9
crime violent	17	49	53	58	96	59
Total général	25	60	74	71	111	68

LE NOMBRE DE MINEURS ARRÊTÉS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC EN CONTEXTE SCOLAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ENTRE 2020 ET 2025						
NOMBRE DE MINEURS / ENDROIT ÉCOLE ACTIVITÉ SURVEILLÉE	ANNÉE					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Accusé au criminel	11	8	18	15	21	13
Accusé au pénal	2	8	15	5	8	5
Arrêté	26	56	80	87	133	57
Total général	39	72	113	107	162	75

**Source:** Direction du soutien à la performance, Sûreté du Québec

**Mise à jour:** 2026-02-18

Afin de vous permettre d'apprécier ces tableaux à leur juste valeur, nous désirons émettre les mises en garde suivante :

-Veuillez prendre note que les données ont été extraites à partir du code « activité école surveillée ». Ces données incluent les établissements de niveaux préscolaire, primaire et secondaire. Elles incluent les dossiers d'interventions survenues dans les écoles ou sur le terrain de ces dernières, pendant les heures d'école ou juste après et pour lesquels le ou les suspects sont des personnes mineures.

-Une intervention ne mène pas nécessairement à la création d'un dossier et un dossier peut comprendre plus d'une intervention.

-Ces données incluent les dossiers non fondés.

-Ces données ne sont pas exhaustives, puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Elles doivent donc être interprétées avec prudence.